

Règlement intérieur du 6^{ème} open international d'échecs de La Fère

Article 1 : organisation

L'association "2001, l'odyssée des Échecs" organise le sixième open international d'échecs de La Fère du samedi 7 au vendredi 13 juillet 2007 à la médiathèque (espace Drouot) de La Fère (Aisne).

Article 2 : homologation et appariements

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes**.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse accéléré** suivant la méthode S.A.D. (sur 5 rondes).

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application au 1^{er} juillet 2005 (Congrès de Calvià).

Article 3 : cadence

La **cadence** est de 1h40 plus 30s par coup pour les 40 premiers coups puis 30 min. plus 30s par coup pour finir la partie. **La notation est obligatoire durant toute la partie.**

Article 4 : inscription

Les droits d'inscription se montent à 44 euros pour les adultes et à 22 euros pour les jeunes (majoration de 15 euros pour les inscriptions après le 30 juin). La date limite d'inscription est fixée au samedi 7 juillet 2007 à 13h00.

Article 5 : horaires des rondes

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 : samedi 07.07.07 à **14h00**

Ronde 2 : dimanche 08.07.07 à **14h00**

Ronde 3 : lundi 09.07.07 à **9h30**

Ronde 4 : lundi 09.07.07 à **16h30**

Ronde 5 : mardi 10.07.07 à **14h00**

Ronde 6 : mercredi 11.07.07 à **9h30**

Ronde 7 : mercredi 11.07.07 à **16h30**

Ronde 8 : jeudi 12.07.07 à **14h00**

Ronde 9 : vendredi 13.07.07 à **9h30**

Les parties des rondes 3 et 6 seront ajournées à 16h00. La reprise de l'ajournement est prévue le lendemain à 11h00.

Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex aequo sont dans l'ordre le buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles) puis la performance.

La cérémonie de remise des prix est prévue le vendredi 13 juillet à 17h30.

Un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix. Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix. La liste des prix sera affichée avant la 5^{ème} ronde dans la salle du tournoi.

Article 7 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par Emmanuel VARINIAC (Arbitre International) et Anémone KULCZAK (Arbitre Fédéral 3).

Article 8 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 25 coups.

Article 9 : comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et dans toutes les salles de l'espace Drouot. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Les téléphones portables sont interdits dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Article 10 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue de Picardie ou de la fédération. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 11 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule.

Article 12 : championnat de Picardie

Le 1^{er} licencié picard au classement général sera désigné Champion de la Ligue de Picardie. Il sera qualifié pour le tournoi Accession des championnats de France individuel qui se dérouleront à Aix-les-Bains (sous réserve de remplir les conditions de participation définies par la FFE).

Article 13 :

L'inscription au 6^{ème} open international de La Fère implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal
Emmanuel VARINIAC

L'organisatrice
Delphine DECOTTE-THOMAS